

Décision n° 2021-1193
de la présidente de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 8 juin 2021
transférant l’attribution de ressources en numérotation
de l’opérateur Worldline à
l’opérateur Worldline France

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Worldline reçu le 7 juin 2021, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Worldline France reçu le 7 juin 2021, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 1^{er} juillet 2021, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 1^{er} juillet 2023, de l'opérateur Worldline (Siren : 378 901 946) à l'opérateur Worldline France (Siren : 509 750 105) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéro court généraliste	39 31	2012-0801	19/06/2012
Numéro court généraliste	39 79	2015-0816	30/06/2015
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 06	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 19	2006-0586	08/06/2006
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 33	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 42	2006-0586	08/06/2006
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 44	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 88	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 10	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 32	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 37	2006-0586	08/06/2006
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 40	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 75	2006-0586	08/06/2006
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 77	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 20 11	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 20 19	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 20 44	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 20 70	2006-0586	08/06/2006
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 05	2006-0586	08/06/2006
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 10	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 11	2004-1063	07/12/2004

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 70	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 25 11	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 25 44	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 11	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 26	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 90 22	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 90 33	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 90 44	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 90 55	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 91 22	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 91 44	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 00	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 03	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 33	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 77	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 97 00	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 97 22	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 99 40	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 99 50	2004-1063	07/12/2004
Numéros polyvalents	09 70 11	2008-1193	23/10/2008
Numéros polyvalents	09 71 10	2008-1193	23/10/2008
Numéros polyvalents	09 72 00	2008-1193	23/10/2008
Numéros polyvalents	09 88 11	2008-1193	23/10/2008
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 40 03	2004-1063	07/12/2004
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 40 33	2008-1192	23/10/2008
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 42 33	2004-1063	07/12/2004

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 42 34	2008-1192	23/10/2008
Code point sémaphore national	08540	2013-0583	23/04/2013
Code point sémaphore national	08541	2013-0583	23/04/2013
Code point sémaphore national	08542	2013-0583	23/04/2013
Code point sémaphore national	08543	2013-0583	23/04/2013
Code point sémaphore national	08544	2013-0583	23/04/2013
Code point sémaphore national	08545	2013-0583	23/04/2013
Code point sémaphore national	08546	2013-0583	23/04/2013
Code point sémaphore national	08547	2013-0583	23/04/2013
Code point sémaphore national	08548	2013-0583	23/04/2013
Code point sémaphore national	08549	2013-0583	23/04/2013
Préfixe RIO fixe	FL	2015-0347	26/03/2015

Article 2. L'opérateur Worldline France acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Worldline France et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 8 juin 2021

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales